

Bordereau attestant l'exactitude des informations - THONON LES BAINS - 7402 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 07/08/2026 - B2026/006898 - 2008 B 00731 - 499 162 295 - A.R.C
FROID

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

N°15949*08

Désignation de l'entreprise : A.R.C. FROID		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise LES GAYS 74270 MARLIOZ		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 49916229500020		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 31/12/2025				
		Brut 1				
		Amortissements et provisions 2				
		Net 3				
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	315	AG	315	
	Fonds commercial	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	13 463	AS	13 040 423	
	Autres immobilisations corporelles	AT	22 671	AU	18 986 3 685	
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
	Participations	CS		CT		
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	883	BI	883	
	TOTAL (II)	BJ	37 332	BK	32 341 4 992	
	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	50 344	BM	50 344
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	150 482	BY	1 395 149 087
		Autres créances (3)	BZ	9 499	CA	9 499
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
DIVERS	Disponibilités	CF		CG		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 014	CI	1 014	
	TOTAL (III)	CJ	211 340	CK	1 395 209 945	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
Comptes de régularisation	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	248 672	1A	33 736 214 937	
	Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A.R.C. FROID		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)			DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	60 598	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	11 652	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	83 250	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
PROVISIONS pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	14 760	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Instruments financiers à terme			DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	31 693	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	29 826	
	Dettes fiscales et sociales			DY	24 156	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	31 252	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	131 687		
Ecart de conversion passif * et différences d'évaluation			TOTAL (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	214 937		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	99 994
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	14 371	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.R.C. FROID

Néant ☐ *

		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	304 302	FH		FI	304 302		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	304 302	FK		FL	304 302		
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)						FP	736	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						FI		
	Autres Produits (1) (11)						FQ	966	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	306 004	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stocks (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	144 181	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV	-7 974	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	80 240	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	1 184	
	Salaires et traitements *						FY	68 394	
	Cotisations sociales (10)						FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)				GA	4 238	
			- dotations aux dépréciations				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						GI		
	Autres charges (12)						GE	23	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	290 286		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	15 718		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	96	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur dépréciations						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières						G2		
Total des produits financiers (V)						GP	96		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 106	
	Différences négatives de change						GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	2 106		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-2 010		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	13 708		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

4

COMPTÉ DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>A.R.C. FROID</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
Charges exceptionnelles (6 bis – 6 ter- 7)		HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2 056
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	306 099
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	294 447
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	11 652
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	12 249
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HQ	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IH	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IJ	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	IK	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	HX	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A2	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3	
	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A4	
	(13) { dont cotisations facultatives Madelin A10 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11	A8	
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ARC FROID

**Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Chez les Gay
74270 MARLIOZ
499 162 295 RCS THONON LES BAINS**

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 juin 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 11 652,12 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	11 652,12 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique Soit 50,00 euros par part	5 000,00 euros
Le solde	6 652,12 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 67 249,70 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 5 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'Associé Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2022 :
5 000,00 euros, soit 50,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 5 000,00 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2023 :
5 000,00 euros, soit 50,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 5 000,00 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2024 :
5 000,00 euros, soit 50,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 5 000,00 euros

Certifié conforme
La Gérance

